



Sur quoi s'appuie l'expérimentation ?

Les fondements du cadre expérimental

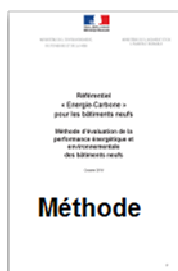
L'expérimentation a été lancée conjointement par les pouvoirs publics et les acteurs de la filière du bâtiment réunis au sein du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique (CSCEE) le 17 novembre 2016.

Elle a pour objectif de tester, sur le terrain, l'adéquation entre des niveaux de performance énergétique et environnementale élevés, la maîtrise des coûts de construction et la capacité des entreprises et des équipementiers à satisfaire ces ambitions.

Un référentiel précis

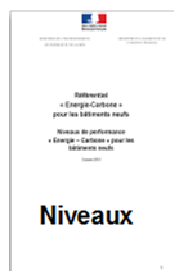
Des travaux préparatoires et des initiatives de pionniers, tels que la démarche « HQE performance » menée dès 2010 par Alliance HQE - GBC, et la concertation entre acteurs du bâtiment autour de « la performance environnementale des bâtiments neufs » pendant plus d'un an ont permis d'établir le référentiel « Energie-Carbone » pour les bâtiments neufs constitué d'un cadre méthodologique et de propositions de niveaux quantifiés de performance.

La méthode



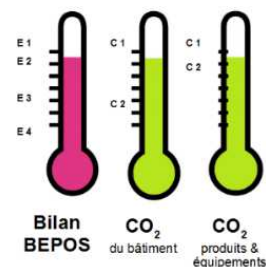
Le ministère en charge de la construction a publié [la méthode de calcul](#) qui doit être suivie pour l'évaluation d'un projet de construction dans le cadre de l'expérimentation. Les notions relatives au bâtiment à énergie positive (E+), et à faible impact carbone (C-) y sont définies précisément. Elles peuvent présenter des différences avec des concepts similaires diffusés par des labels préexistants. Les modalités de calcul des autres impacts analysés sur le cycle de vie y sont également déclinées.

Les niveaux



[Des niveaux de performance](#) ont été introduits pour les notions E+ et C-. La méthode est donc accompagnée de niveaux de performance énergétique et environnementale d'un bâtiment neuf suivant sa typologie, sa zone climatique, sa surface, etc. Ces niveaux permettent de mesurer les efforts consentis par la maîtrise d'ouvrage pour tendre vers la performance énergétique et environnementale.

Les niveaux sont repris dans des dispositifs tels que le décret de juin 2016 relatif au bonus de constructibilité, et le décret de décembre 2016 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales. Ils permettent de définir actuellement l'exemplarité environnementale, l'énergie positive ou encore la haute performance environnementale.



Des niveaux progressifs pour une ambition collective

Afin de tenir compte des spécificités des typologies de bâtiments, de la localisation et de la nécessaire progression de l'ambition, il est proposé 4 niveaux de performance pour l'Energie et 2 niveaux pour le Carbone.



Des outils adaptés

Performance énergétique

Des logiciels compatibles avec le cadre méthodologique et les niveaux de l'expérimentation sont disponibles. La liste de ces outils est périodiquement mise à jour sur le site de l'expérimentation :

<http://www.batiment-energiecarbone.fr/evaluation/logiciels>

Elle est évaluée par les logiciels agréés pour le calcul des consommations réglementaires (RT 2012) qui intègrent une extension fournie par le ministère. Ces logiciels permettent donc le calcul de l'indicateur *Bilan_{BEPOS}* et des autres indicateurs énergétiques définis dans la méthode du référentiel « Energie-Carbone ».

Performance environnementale

Elle est évaluée par des logiciels qui permettent :

- de réaliser un calcul en cycle de vie des impacts environnementaux du bâtiment, et notamment des indicateurs « émissions de gaz à effet de serre » Eges et Eges_{PCE} (indicateur spécifique pour les produits de construction et équipements)
- d'inscrire les informations de l'opération et les résultats de l'évaluation environnementale et énergétique au format de sortie compatible avec l'observatoire de l'expérimentation (RSEE : Récapitulatif Standardisé Énergie – Environnement)

Un nouveau label



Il permet de valoriser des démarches exemplaires. Les niveaux de performance énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre requis dans le cadre du label E+C- sont conformes aux dispositions inscrites dans le référentiel « Energie-Carbone ».

Pour bénéficier du label, plusieurs couples d'indicateurs de performance énergétique et de performance carbone sont possibles. Le label ainsi obtenu répond à la fois à un critère de réduction des consommations d'énergie et à un critère de limitation des émissions de gaz à effet de serre. La performance des bâtiments est alors reconnue et valorisée car évaluée par une tierce partie indépendante. Le label doit ainsi être demandé, selon l'usage du bâtiment, auprès de l'un des 5 organismes de certification ayant conventionné avec l'Etat.

Le label n'est pas obligatoire dans le cadre de l'expérimentation. C'est un outil de valorisation d'opérations exemplaires associé à l'expérimentation. Il est basé sur l'intégralité de la méthode définie dans le référentiel et des niveaux à obtenir sur l'indicateur *Bilan_{BEPOS}* et les indicateurs Eges et Eges_{PCE}.



Un observatoire

Un observatoire technique est mis en place pour collecter les résultats de l'expérimentation et permettre des analyses qui contribueront à définir la future réglementation des bâtiments neufs.



Un maître d'ouvrage d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une évaluation énergétique et environnementale dans les conditions de l'expérimentation, peut déposer son projet dans l'observatoire et contribuer ainsi à la préparation de la future réglementation des bâtiments neufs. Il n'est pas nécessaire d'obtenir le label, ni d'atteindre les niveaux pour participer à l'expérimentation.